



LES MOUSTACHES ROSES

8 Octobre 2022

Journée solidaire pour la sensibilisation au dépistage du cancer du sein et du cancer de la prostate

Règlement

Art.1 La journée des **Moustaches Roses** est organisée par la **commune de Fronton** afin de **sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein et du cancer de la prostate** et de **collecter des dons pour faire avancer la recherche et les soins dans ce domaine**. La 1^{ère} édition des **Moustaches Roses** aura lieu le **samedi 8 octobre 2022**.

Art.2 La manifestation est ouverte à tous. L'inscription aux épreuves peut être soumise à des conditions liées à l'âge et à l'état de santé des participants. Le **total des dons et des bénéficiaires** de la manifestation seront versés à parts égales à [l'Institut du Sein Grand Toulouse \(ISGT\)](#) et à l'association des [RUBies](#).

Art.3 La manifestation est organisée en partenariat avec l'association **Les Rouillés des vétérans du rugby**, du **cinéma de Fronton**, et des **médecins et pharmaciens de Fronton**. **Les RUBies**, premier club sport-santé de France, en sont **les invitées d'honneur**.

Art.4 Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une **assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants** à la journée des **Moustaches roses**. Il incombe aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Art.5 La journée comprend **trois épreuves** :

- **Marche de 5 km,**
- **Course à pied de 5 km et**
- **Course à pied de 10 km.**

Toutes les courses ont comme **point de départ et d'arrivée le stade Matabiau sur un circuit unique au cœur du vignoble frontonnais**. **Les participants ne seront ni chronométrés, ni classés**. Les parcours sont validés par la **Police municipale**. Les participants seront encadrés par des **signaleurs volontaires** placés tout le long des parcours. Le trajet des épreuves est annexé à ce règlement.

Les épreuves de **marche et de course à pied de 5 km** sont ouvertes à toute personne ayant au moins 14 ans. L'épreuve de **course à pied de 10 km** est ouverte à toute personne ayant au moins 16 ans.

Les participants aux courses à pied et à la marche nordique doivent présenter à l'inscription un **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport datant de moins d'un an** OU une **licence sportive en cours de validité**. Les participants à la marche doivent présenter une **déclaration sur honneur** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport. Les **participants mineurs** doivent fournir aussi une **autorisation signée des parents** sur le bulletin d'inscription.

Des **postes de rafraîchissement** seront installés à mi-parcours et en fin de course.

Les poussettes, trottinettes, vélos, ou autres moyens de locomotion sur roues, tout comme les animaux de compagnie sont interdits sur le parcours.

Le **tarif unique** de participation aux épreuves de marche et de course est de **8 € par participant** dont **le total sera versé intégralement et à parts égales à l'Institut du Sein Grand Toulouse et à l'association des RUBies**.

Art.6 **L'inscription aux épreuves est obligatoire, le nombre de participants étant limité à 400**. Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. L'inscription implique l'acceptation préalable du présent règlement.

Ville de Fronton

1 Esplanade Marcorelle BP3 31620 FRONTON

www.mairie-fronton.fr/moustaches-roses

moustaches-roses@mairie-fronton.fr / 05 62 79 92 92

Les **fiches d'inscription**, diffusées dans le Journal municipal de l'été, sont disponibles à l'accueil de la Mairie ou en téléchargement sur le site de la ville, www.mairie-fronton.fr/les-moustaches-roses.

Les dossiers d'inscription complets doivent être transmis à la mairie avant le 5 octobre 2022. Les participants recevront des dossards qu'ils devront épingler sur leur maillot pendant les épreuves. Une **permanence est prévue le samedi de 13h à 14h30 au stade Matabiau pour les inscriptions sur place.**

Art.7 L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement en cas de force majeure, de motif indépendant de la volonté de l'organisateur, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art.8 Un **point de premier secours** sera organisé sur le site sous la coordination de **l'élu référent sécurité.**

Art.9 La **Police municipale** sera présente sur le site pendant toute la durée de la manifestation.

Art.10 La journée comporte plusieurs **animations sportives, récréatives, d'information et conviviales** dont le programme complet est fourni en annexe.

Art.11 Code vestimentaire. Les participants et les spectateurs porteront un **élément vestimentaire rose.**

Art.12 Les participants autorisent l'organisateur et ses partenaires à **utiliser les images et les vidéos** prises durant la manifestation sur tous les supports, y compris les documents promotionnels ou publicitaires.

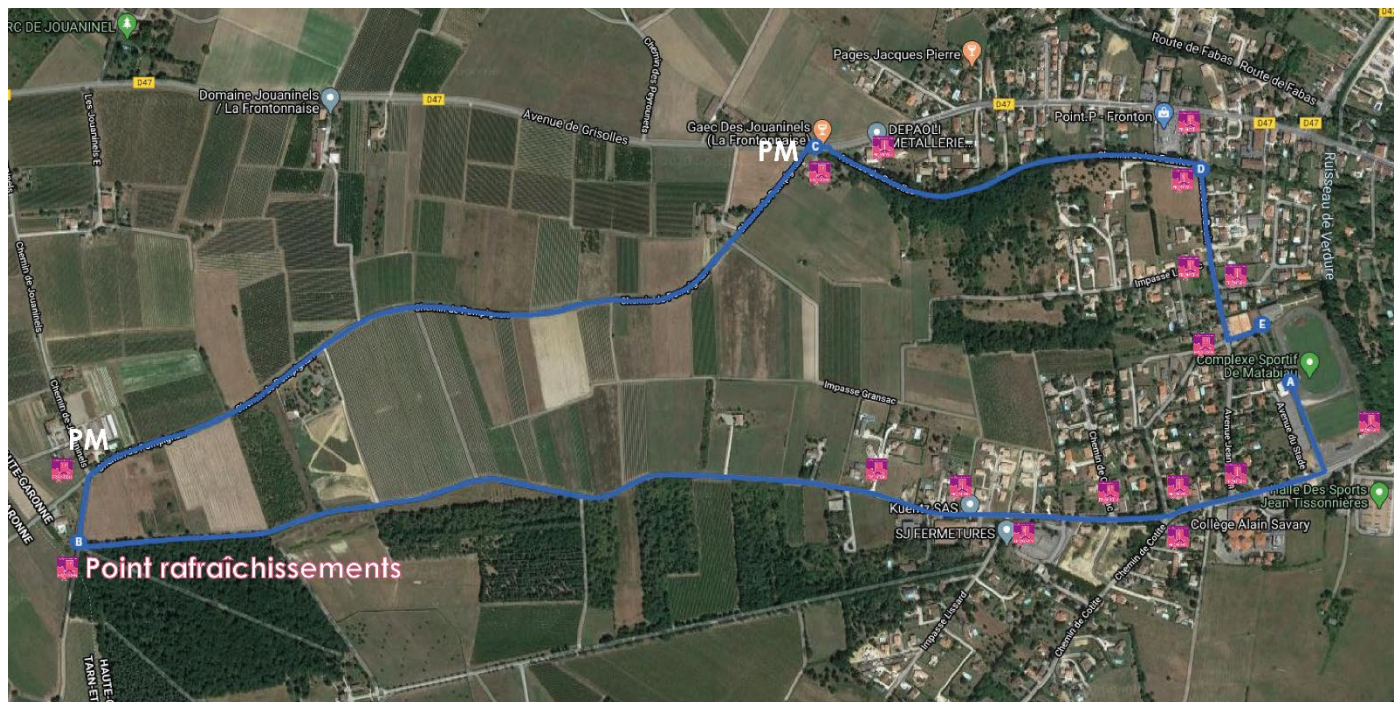
Art.13 Conformément à la **loi Informatique et Liberté no. 78-18 du 6 janvier 1978**, les participants disposent du droit d'accès et de rectification aux informations les concernant.

Conformément au **Règlement général sur la protection des données** (RGPD no. 2016/679), les données personnelles récoltées seront utilisées uniquement pour permettre l'inscription des participants et, le cas échéant, la transmission des informations relatives à l'événement.

Art.14 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage qui pourrait survenir pendant la manifestation.

Art.15 Les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Circuit course à pied



Dispositif Stade Matabiau



Ville de Fronton

1 Esplanade Marcorelle BP3 31620 FRONTON

www.mairie-fronton.fr/moustaches-roses

moustaches-roses@mairie-fronton.fr / 05 62 79 92 92